

## Préparer l'après hospitalisation

Ce guide a été élaboré par la direction de la clinique Saint-Roch afin de permettre d'organiser plus facilement le retour à domicile ou une installation en structure médico-sociale du patient actuellement hospitalisé dans notre établissement.

Une assistante sociale est présente tous les mardi dans l'établissement pour vous aider dans vos démarches.



Le retour à domicile doit être établi en fonction de l'état de santé du patient : les équipes médicales et paramédicales de la clinique Saint-Roch sont à votre disposition pour vous renseigner sur les besoins spécifiques et le type d'organisation à mettre en place.

Le médecin traitant est responsable de la prise en charge du patient à domicile. Il est le pivot du système de soins, ainsi il prescrira si besoin :

- le suivi infirmier à domicile
- les actes de kinésithérapie
- les matériels (lit médicalisé, potence, barrières, fauteuil garde-robe, fauteuil roulant ...)

Le médecin traitant reçoit, de l'équipe médicale de la clinique, un compte rendu détaillé de l'hospitalisation lors de la sortie du patient. Il est maintenu informé de toute modification notable de l'état de santé du patient pouvant survenir au cours de son séjour.

### Différentes aides sont à votre disposition :

- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), par le Conseil général :**

Cette allocation prend en charge les personnes en perte d'autonomie en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie quotidienne : aides ménagères, gardes à domicile, frais d'accueil temporaire en établissement, aides techniques comme la prise en charge de matériels

- concerne les personnes âgées vivant à domicile ou en établissement,
- non soumise à condition de ressources mais tenant compte de vos revenus et patrimoine.

Conditions d'attribution :

- être âgé(e) de plus de 60 ans,
- résidence stable et régulière en France,
- perte d'autonomie (GIR 4 à 1)

Dossier à retirer auprès de votre Mairie ou auprès des services du département (Conseil Général).

▪ **L'Aide ménagère en sortie d'hospitalisation :**

C'est une prise en charge d'un quota d'heures d'intervention d'aides ménagère par une association ou une entreprise (mise en place rapide).

Conditions d'attribution :

- à partir de 60 ans vivant à domicile ou en foyer-logement,
- soumis à condition de ressource,
- Personne quasi-autonome (GIR 5/6).

La demande doit être faite auprès de la caisse retraite par un travailleur social.

▪ **Prestataire de matériel médical :**

La clinique peut vous mettre en relation avec un prestataire de matériel médical. Dans ce cas, le médecin de la clinique prescrira le matériel nécessaire (lit médicalisé, barrière, fauteuil roulant, fauteuil garde robe etc.) et informera le prestataire pour la mise en place du matériel à domicile.

Pour les patients sous oxygène : le pneumologue présent le mercredi dans l'établissement, établira la prescription. Le cadre de santé peut se mettre en relation avec un prestataire d'oxygène pour organiser la mise en place de l'oxygène à domicile.



**Clinique Saint-Roch**  
**31 FRONTON**

**LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES AUTOUR DE FRONTON**

Etablissements privés en Haute Garonne :

<i>LOCALISATION</i>	<i>NOM</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>FAX</i>
Bessières	LE PASTEL	05.61.84.66.66	05.61.84.67.65
Blagnac	TIERS TEMPS	05.61.16.91.91	05.61.16.90.10
Bruguières	SAINT VINCENT DE PAUL	05.61.82.20.09	05.61.82.05.82
Castelginest	LA CERISAIE	05.61.09.70.70	05.61.35.02.03
Castelginest	LA TOUR TOTIER	05.61.70.45.18	05.62.75.25.56
Castelnau D'estretfonds	NOTRE DAME DU BON ACCUEIL	05.34.27.06.30	05.34.27.19.39
Cépet	CASTELGIROU	05.61.37.38.39	05.61.37.38.40
Cépet	SAINT JOSEPH	05.61.09.54.37	Même numéro
Launaguet	PAUL ET LISA	05.34.27.61.00	05.34.27.61.99
Saint-Sauveur	LES PERRIERES (F.L.)	05.61.09.50.11	

Etablissements publics en Haute Garonne :

<i>LOCALISATION</i>	<i>NOM</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>FAX</i>
Bessières	LE PASTOUREL (F.L.)	05.61.84.59.59	05.61.84.59.40
Bessières	SAINTE CECILE	05.34.26.92.69	05.61.84.50.64
Fronton	SAINT JOSEPH	05.61.82.41.23	05.61.82.87.23
Fronton	MAS DES ORANGERS (F.L.)	05.61.82.41.23	05.61.82.87.23
Grenade	SAINT JACQUES	05.62.79.87.60	05.62.79.87.69
Villemur / Tarn	SAINT JACQUES	05.62.79.95.60	05.62.79.95.69

Etablissements privés en Tarn et Garonne :

<i>LOCALISATION</i>	<i>NOM</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>FAX</i>
Beaumont De L.	NOTRE DAME	05.63.02.31.15	05.63.26.49.45
Larrazet	LA BARBACANE	05.63.20.70.04	05.63.20.74.37
Monclar De Q.	LES TROIS LACS	05.63.25.16.00	05.63.25.16.01
Montauban	MDR PROTESTANTE	05.63.03.44.69	05.63.03.45.94
Montauban	M. DE RETRAITE DU FORT	05.63.21.26.00	05.63.21.26.01
Montauban	L'ANGE GARDIEN	05.63.63.12.33	05.63.63.95.99
Septfonds	LA SEPTFONDOISE	05.63.21.29.29	05.63.21.29.76

**Clinique Saint-Roch**  
**31 FRONTON**

Etablissements publics en Tarn et Garonne :

<i>LOCALISATION</i>	<i>NOM</i>	<i>TELEPHONE</i>	<i>FAX</i>
Beaumont De L.	MAISON DE RETRAITE	05.63.26.15.20	05.63.65.26.59
Beaumont De L.	LES CORDELIERS	05.63.65.33.16	
Caussade	JARDIN D'EMILIE	05.63.26.18.00	05.63.65.15.70
Lafrançaise	RESIDENCE DU LAC	05.63.65.92.94	
Grisolles	SAINTE SOPHIE	05.63.27.13.00	05.63.02.86.87
Montauban	CENTRE HOSPITALIER	05.63.91.18.40	
Montauban	CURE MEDICALE	05.63.92.82.36	
Montauban	COURS FOUCAULT	05.63.92.87.34	
Montauban	MAIS ACCUEIL PERS AGEES	05.63.91.25.19	05.63.91.26.30
Montech	LE PARC	05.63.27.52.00	05.63.64.75.20
Montech	MAISON DE RETRAITE	05.63.27.52.00	05.63.64.75.20
Nègrepelisse	MAISON DE RETRAITE	05.63.25.02.90	05.63.25.02.51
Verdun / Garonne	MAISON DE RETRAITE	05.63.02.50.41	05.63.02.51.83
Villebrumier	LES CHENES VERTS	05.63.68.03.07	05.63.68.04.24

**LES ASSOCIATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE**

<i>NOM</i>	<i>CORRESPONDANT</i>	<i>TELEPHONE</i>
Présence et Soins 82		05.63.91.62.50
Nursealliance	Mme Amélie BIROT	06.62.10.98.93

**L'ACCEUIL FAMILIAL**

Ces familles d'accueil prennent en charge des personnes âgées (agrément nécessaire) et fonctionnent comme des maisons de retraite.